

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf, le lundi 15 avril, à vingt heures et trente minutes, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune de MARESTAING, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

Date d'envoi de la convocation : 8 avril 2019

Présents : Francis LARROQUE, Pierre LOUBENS, Loïc LE CLECH', Jean LACROIX, Gaëtan LONGO, Pascale TERRASSON, Fabienne VITRICE, Lucien DOLAGBENU, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC, Angèle THULLIEZ, Fabien VAZQUEZ, Marie-Christine CLAIR, Patrick DUBOSC, Jean-Luc DUPOUX, Claire NICOLAS, Christine DUCARROUGE, Jean-Michel SEYS, Roger HEINIGER, Monique LOBJOIS, Audrey BICHET, Georges BELOU et Laura BELOTTI

PROCURATIONS :

- 1- M. Christophe TOUNTEVICH, a donné procuration à M. Francis IDRAC
- 2- Mme Annie DEGEILH a donné procuration à Mme Fabienne VITRICE
- 3- M. Philippe NIVERT a donné procuration à M. Lucien DOLAGBENU
- 4- Mme Thérèse MONFRAIX a donné procuration à Mme Monique LOBJOIS
- 5- Mme Évelyne LOMBARD a donné procuration à Marie-Christine CLAIR
- 6- Mme Régine SAINTE-LIVRADE a donné procuration à Mme Angèle THULLIEZ
- 7- M ; Jacques DUPRÉ a donné procuration à Mme Christine DUCARROUGE

Excusés : Christophe TOUNTEVICH, Annie DEGEILH, Philippe NIVERT, Thérèse MONFRAIX, Évelyne LOMBARD, Régine SAINTE-LIVRADE, Jacques DUPRÉ et Gérard PAUL,

Absents : Christel BLASY, Bertrand LAHILLE, Jean-Hubert ROUGÉ, Josianne DELTEIL et Anne-Cécile DELECROIX

A été nommé secrétaire : M. Jean-Michel SEYS

Monsieur Jean-Michel SEYS, Maire de la commune de MARESTAING, accueille les conseillers communautaires.

M. Francis IDRAC, Président, remercie M. SEYS et procède ensuite à l'appel nominal des délégués communautaires.

M. Jean-Michel SEYS est nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

1	APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE	4
2	DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR.....	4
3	FINANCES.....	4
3.1	Vote du taux de CFE 2019 (Cotisation Foncière des Entreprises).....	4
3.2	Vote des taux de taxes ménages 2019	4
3.3	Vote du taux de TEOM 2019 (taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères)	4
3.4	Vote des budgets primitifs 2019.....	4
3.4.1	Budget Principal.....	4
3.4.2	Budget annexe « MCEF »	5
3.4.3	Budget annexe « Pont Peyrin III »	6
3.4.4	Budget annexe « Roulage »	7
3.4.5	Budget annexe « Espèche ».....	8
3.4.6	Budget annexe « Génibrat ».....	8
3.4.7	Budget annexe « Photovoltaïque ».....	9
3.5	Gers numérique : attribution d'une subvention de fonctionnement exceptionnelle et d'une participation à l'investissement - année 2019	9
3.6	Orientation et crédits ouverts au titre du droit à la formation des élus	10
4	RESSOURCES HUMAINES	11
4.1	Jeunesse : renouvellement de la convention de mise à disposition de personnel .	11
4.2	Modification du tableau des emplois	11
5	ENVIRONNEMENT.....	11
5.1	SIAH de la vallée du Touch : élection des délégués au sein du comité syndical ...	11
5.2	Programme d'actions expérimental « Environnement et agriculture » : avenant à la convention avec le GAGT	12
5.3	Programme d'actions expérimental « Environnement et agriculture » : demande de subventions au conseil départemental du Gers.....	12
5.4	Convention de partenariat 2019 - 2022 avec Arbre et Paysage 32 et la fédération départementale des chasseurs du Gers pour l'implantation d'arbres et de haies champêtres.....	13

6	SPORT	13
6.1	Piscine	13
6.1.1	Adoption du règlement intérieur et du Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours (POSS)	13
6.1.2	Plan d'occupation du bassin 2019 (4 périodes) et conventions de mises à disposition du bassin 14	
7	TOURISME	14
7.1	Décision de principe et échéancier de mise en place de l'Établissement Public Industriel et Commercial (EPIC) pour la gestion de la compétence « Tourisme »	14
7.2	Convention transitoire Communauté de communes / Association Office de Tourisme Intercommunal (OTI)	15
8	QUESTIONS DIVERSES	15

1 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 25 mars 2019.

2 DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR

Le Conseil communautaire prend acte des décisions.

3 FINANCES

3.1 Vote du taux de CFE 2019 (Cotisation Foncière des Entreprises)

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'adopter le taux suivant pour l'année 2019 :

- **CFE** (Cotisation Foncière des Entreprises) : **32 %**

3.2 Vote des taux de taxes ménages 2019

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'adopter les taux suivants pour l'année 2019 :

- **TH** (Taxe d'Habitation) : **13,50 %**
- **TFNB** (Taxe Foncière sur le Non Bâti) : **5,22 %**
- **TFB** (Taxe Foncière sur le Bâti) : **0,90 %**

3.3 Vote du taux de TEOM 2019 (taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères)

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de voter le taux transmis par le SICTOM Est, identique depuis trois ans, soit :

- **TEOM** (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) : **12.50 %**,

3.4 Vote des budgets primitifs 2019

3.4.1 Budget Principal

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à la **majorité (5 voix contre)** d'approuver le budget primitif de l'exercice 2019 relatif au budget principal de la CCGT et adopte le budget par chapitre selon le tableau ci-dessous.

Résultat du vote

5 voix contre :

- Mme VITRICE
- Mme DEGEILH (procuration donnée à Mme VITRICE)
- M. DOLAGBENU
- M. NIVERT (procuration donnée à M. DOLAGBENU)
- et M. SEYS

Section de fonctionnement

Chapitre	Libellé	BP 2018	CA 2018	BP 2019
011	Charges à caractère général	1 393 476,00	1 261 590,46	1 576 874,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	4 280 864,00	4 235 369,97	5 736 020,00
014	Atténuations de produits	4 126 896,00	4 126 896,00	4 182 045,00
65	Autres charges de gestion courante	2 136 428,00	1 973 982,20	1 911 085,00
66	Charges financières	122 439,00	103 456,14	99 900,00
67	Charges exceptionnelles	91 658,00	87 040,48	87 700,00
68	Dotations aux provisions		60 000,00	60 000,00
022	Dépenses imprévues	127,00	0,00	200 000,00
023	Virement à la section d'investissement	657 597,00	0,00	430 843,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	304 470,00	304 459,77	297 985,00
	TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	13 113 955,00	12 152 795,02	14 582 452,00
	D 001 RÉSULTAT REPORTÉ OU ANTICIPÉ	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DÉPENSES DE FONCT. CUMULÉES	13 113 955,00	12 152 795,02	14 582 452,00
Chapitre	Libellé	BP 2018	CA 2018	BP 2019
013	Atténuations de charges	40 000,00	33 963,57	31 000,00
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	1 070 150,00	942 696,45	1 231 255,00
73	Impôts et taxes	8 527 247,00	8 612 006,00	8 831 630,00
74	Dotations, subventions et participations	2 690 087,00	2 814 878,87	3 591 326,00
75	Autres produits de gestion courante	2 500,00	3 185,14	800,00
77	Produits exceptionnels	49 200,00	44 752,55	31 700,00
042	Opé. d'ordre de transfert entre section	23 068,00	22 160,80	72 189,00
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	12 402 252,00	12 473 643,38	13 789 900,00
	R 002 RÉSULTAT REPORTÉ OU ANTICIPÉ	771 703,00	771 703,66	792 552,00
	TOTAL RECETTES DE FONCT. CUMULÉES	13 173 955,00	13 245 347,04	14 582 452,00

3.4.2 Budget annexe « MCEF »

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le budget primitif de l'exercice 2019 relatif au budget annexe « MCEF » et adopte le budget par chapitre selon le tableau ci-dessous.

Section de fonctionnement

Chapitre	Libellé	BP 2018	CA 2018	BP 2019
----------	---------	---------	---------	---------

011	Charges à caractère général	35 838,00	30 752,62	44 836,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	200,00	0,00	200,00
65	Autres charges de gestion courante	2,00	0,00	2,00
66	Charges financières	3 698,00	2 182,18	1 800,00
022	Dépenses imprévues			3 611,00
023	Virement à la section d'investissement	7 048,00	0,00	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	22 214,00	22 213,22	22 214,00
	Déficit reporté			
	TOTAL DÉPENSES	69 000,00	55 148,02	72 663,00
Chapitre	Libellé	BP 2018	CA 2018	BP 2019
70	Produits des services, et ventes diverses	26 000,00	29 566,54	18 000,00
75	Autres produits de gestion courante	43 000,00	43 754,30	43 500,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	
002	Excédent de fonctionnement reporté	0,00	0,00	11 163,00
	TOTAL RECETTES	69 000,00	73 320,84	72 663,00

Section d'Investissement

Chapitre	Libellé	BP 2018	CA 2018	BP 2019
16	Emprunts et dettes assimilés	30 550,00	30 510,28	8 000,00
21	Immobilisations corporelles			14 214,00
001	Déficit d'investissement reporté	11 601,00	11 600,99	7 009,00
	TOTAL DEPENSES	42 151,00	42 111,27	29 223,00
Chapitre	Libellé	BP 2018	CA 2018	BP 2019
10	Dotations, fonds divers et réserves	12 889,00	12 889,62	7 009,00
021	Virement de la section de fonctionnement	7 048,00	0,00	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	22 214,00	22 213,22	22 214,00
	TOTAL RECETTES	42 151,00	35 102,84	29 223,00

3.4.3 Budget annexe « Pont Peyrin III »

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le budget primitif de l'exercice 2019 relatif au budget annexe « Pont Peyrin III » et adopte le budget par chapitre selon le tableau ci-dessous.

Section de fonctionnement

CA 2018

BP 2019

		CA 2018	BP 2019
011	Charges à caractère général	519 513,64	255 533,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
66	Charges financières	8 156,47	8 638,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	
022	Dépenses imprévues	0,00	
023	Virement à la section d'investissement	0,00	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	114 869,89	633 712,00
001	Déficit de fonctionnement reporté		8 829,00
	Totaux	642 540,00	906 712,00
70	Produits des services, et ventes diverses	0,00	
75	Autres produits de gestion courante	0,24	
77	Produits exceptionnels	0,00	

002	Excédent de fonctionnement reporté	0,02	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	633 711,53	906 712,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	0,00	
	Totaux	633 711,79	906 712,00

Section d'investissement

CA 2018

BP 2019

13	Subventions d'investissement reçues	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilés	20 625,00	27 500,00
21	Immos incorporelles	0,00	
001	Déficit d'investissement reporté	114 869,89	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	633 711,53	906 712,00
	Totaux	769 206,42	934 212,00
13	Subventions d'investissement reçues	180 662,08	86 103,00
16	Emprunts et dettes assimilés	550 000,00	138 072,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	114 869,89	633 712,00
002	Excédent d'investissement reporté		76 325,00
	Totaux	845 531,97	934 212,00

3.4.4 Budget annexe « Roulage »

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le budget primitif de l'exercice 2019 relatif au budget annexe « Roulage » et adopte le budget par chapitre selon le tableau ci-dessous.

Section de fonctionnement

CA 2018

BP 2019

011	Charges à caractère général	26 976,73	669 414,00
65	Autres charges de gestion courante	0,26	2,00
66	Charges financières	49 753,87	48 173,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	1 346 935,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 404 513,97	5 323 924,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	0,00	0,00
	Totaux	4 481 244,83	7 388 448,00
70	Produits des services, et ventes diverses	0,00	702 600,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	60 152,00	60 000,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	1 544 199,89	1 547 030,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 423 923,80	5 078 818,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	0,00	0,00
	Totaux	6 028 275,69	7 388 448,00

Section d'investissement

CA 2018

BP 2019

13	Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	91 869,91	1 193 720,00
21	Immos incorporelles	0,00	0,00

001	Déficit d'investissement reporté	964 347,66	1 075 628,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 423 923,80	5 078 818,00
	Totaux	5 480 141,37	7 348 166,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00	677 307,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	1 346 935,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 404 513,97	5 323 924,00
	Totaux	4 404 513,97	7 348 166,00

3.4.5 Budget annexe « Espèche »

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le budget primitif de l'exercice 2019 relatif au budget annexe « Espèche » et adopte le budget par chapitre selon le tableau ci-dessous.

Section de fonctionnement		CA 2018	BP 2019
011	Charges à caractère général	5 177,15	55 540,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	2,00
66	Charges financières	17 896,68	12 404,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	65 049,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 188 212,84	1 188 306,00
	Totaux	1 211 286,67	1 321 301,00
70	Produits des services, et ventes diverses	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	0,00	0,00
75	Produits de gestion courante	0,28	0,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	130 976,36	107 995,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 188 305,45	1 213 306,00
	Totaux	1 319 282,09	1 321 301,00

Section d'investissement		CA 2018	BP 2019
1641	Emprunts et dettes assimilés		500 000,00
001	Déficit d'investissement reporté	688 213,00	88 306,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 188 313,00	1 213 306,00
	Totaux	1 876 526,00	1 801 612,00
16	Emprunts et dettes assimilés	600 000,00	548 257,00
21	Virement de la section de fonctionnement		65 049,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 188 212,84	1 188 306,00
001	Solde investissement reporté	0,00	0,00
	Totaux	1 788 212,84	1 801 612,00

3.4.6 Budget annexe « Génibrat »

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le budget primitif de l'exercice 2019 relatif au budget annexe « Génibrat » et adopte le budget par chapitre selon le tableau ci-dessous.

Section de fonctionnement		CA 2018	BP 2019
011	Charges à caractère général	1 950,00	2 500,00

65	Charges de gestion courante	0,00	2,00
66	Charges financières	2 891,40	2 870,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	569 924,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	0,00	0,00
	Totaux	4 841,40	575 296,00
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	0,00	0,00
74	Dotations et participation	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	580 138,07	575 296,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00
	Totaux	580 138,07	575 296,00

Section d'investissement

CA 2018

BP 2019

16	Emprunts et dettes assimilés	23 772,04	19 950,00
001	Déficit d'investissement reporté	580 514,86	604 287,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00
	Totaux	604 286,90	624 237,00
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00	54313,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	569 924,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00
	Totaux	0,00	624 237,00

3.4.7 Budget annexe « Photovoltaïque »

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le budget primitif de l'exercice 2019 relatif au budget annexe « Photovoltaïque » et adopte le budget par chapitre selon le tableau ci-dessous.

INVESTISSEMENT							
DÉPENSES				RECETTES			
COMPTE	LIBELLÉ	CA 2018	BP 2019	COMPTE	LIBELLE	CA 2018	BP 2019
TOTAL		0,00	0,00	TOTAL		0,00	0,00
FONCTIONNEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
COMPTE	LIBELLE	CA 2018	BP 2019	COMPTE	LIBELLE	CA 2018	BP 2019
60612	Energie, électricité			7088	Vente électricité	2 186,83	3 000,00
61558	Entretien et réparations	190,00	18 803,00	758	Produits divers gestion courante		
6156	Maintenance	2 293,67	3 000,00	7588	Produits divers de gestion courante	0,27	
6161	Assurance			777/042	Quote part de subv transf. cpte résultat		
				002	Excédent de fonctionnement reporté	19 099,65	18 803,00
TOTAL		2 483,67	21 803,00	TOTAL		21 286,75	21 803,00

3.5 Gers numérique : attribution d'une subvention de fonctionnement exceptionnelle et d'une participation à l'investissement - année 2019

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'octroyer à Gers numérique, pour l'année 2019, les subventions et contributions suivantes :
 - ⇒ la contribution obligatoire de fonctionnement du budget principal pour un montant de 21 699 €,
 - ⇒ la subvention exceptionnelle de fonctionnement du budget annexe « Aménagement numérique » pour un montant de 4 062,57 €,
 - ⇒ la participation forfaitaire à l'investissement sur le budget annexe pour un montant de 85 373,31 €,
- de prévoir la dépense au Budget principal 2019.

3.6 Orientation et crédits ouverts au titre du droit à la formation des élus

La loi du 3 février 1992 a reconnu à chaque conseiller municipal, le droit à une formation adaptée à ses fonctions et permettant de faire face à la complexité de la gestion locale et à la nécessaire compétence qu'appelle la responsabilité électorale.

Ce droit est également ouvert aux membres des communautés de communes, des communautés d'agglomération, des conseils généraux et régionaux.

Il rappelle que l'assemblée délibérante, par délibération n° 12062014-11 du 12/06/2014, a validé les orientations suivantes en matière de formation :

Les thèmes privilégiés seront, notamment :

- les fondamentaux de l'action publique locale en lien avec les compétences de la Communauté,
- les formations en lien avec les délégations et/ou l'appartenance aux différentes commissions.

Selon l'article L2123.13 du C.G.C.T., la durée du congé de formation auquel ont droit les élus locaux ayant la qualité de salarié est fixée à 18 jours par élu et pour la durée du mandat, et ce quel que soit le nombre de mandats détenus, indépendamment des autorisations d'absence et du crédit d'heures.

Concernant les formations, sont pris en charge les frais d'enseignement (si l'organisme est agréé par le ministère de l'intérieur), de déplacement, de séjour, de restauration et éventuellement de perte de revenus, dans les conditions prévues par la réglementation.

Les crédits sont plafonnés à 20 % du montant maximum des indemnités de fonction susceptibles d'être allouées aux élus.

Monsieur le Président propose que les conseillers qui souhaitent suivre une formation adressent une demande préalable à la CCGT, au plus tôt, afin d'évaluer plus précisément les crédits disponibles pour chaque élu.

Le montant des dépenses totales sera plafonné à 2 000 € pour le BP 2019.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le montant des dépenses indiqué ci-dessus pour l'année 2019,
- d'imputer la dépense correspondante sur les crédits figurant au budget de la collectivité chapitre 65 - article 6535.

4 RESSOURCES HUMAINES

4.1 Jeunesse : renouvellement de la convention de mise à disposition de personnel

Conformément aux dispositions de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et du décret n° 2008-580 du 18 juin 2008,

Vu la demande du maire de l'ISLE-JOURDAIN, en date du 21/03/2019, de renouveler la convention de mise à disposition,

Vu l'accord donné par l'agent territorial pour être mis à disposition 466 heures du 01/04/2019 au 14/07/2019.

Vu la saisine de la Commission administrative paritaire,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accepter le renouvellement de la convention de mise à disposition de personnel jointe en annexe de la délibération,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention avec la mairie de l'ISLE-JOURDAIN.

4.2 Modification du tableau des emplois

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer le nouveau tableau des emplois et dit que les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois ainsi créés et les charges sociales s'y rapportant sont inscrits aux chapitres concernés du budget principal.

5 ENVIRONNEMENT

5.1 SIAH de la vallée du Touch : élection des délégués au sein du comité syndical

Monsieur le Président rappelle que le conseil communautaire du 25 mars 2019 a désigné les délégués siégeant au SIAH du Touch. Toutefois, il s'avère que conformément à l'article 7 des statuts du SIAH de la vallée du Touch, l'élection des deux délégués au sein du comité syndical suit les mêmes règles que celles prévues pour les conseils municipaux aux articles L 2122-7 et suivants du code général des collectivités territoriales : l'élection se déroule à scrutin uninominal majoritaire à trois tours. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue ; il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions règlementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Candidat n° 1 : M. Roger HEINIGER

Nombre de conseillers communautaires présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	3
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	27
À déduire les bulletins litigieux énumérés aux articles 65 et 66 du code électoral :	2
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	25
Majorité absolue	13

Candidat n° 2 : M. Philippe NIVERT

Nombre de conseillers communautaires présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	3
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	27
À déduire les bulletins litigieux énumérés aux articles 65 et 66 du code électoral :	4
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	23
Majorité absolue	12

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'annuler la délibération n° 25032019-36 du 25 mars 2019 relative à la désignation des délégués au sein du SIAH de la vallée du Touch,
- de proclamer M. Roger HEINIGER et M. Philippe NIVERT élus délégués au sein du conseil syndical du SIAH de la vallée du Touch.

5.2 Programme d'actions expérimental « Environnement et agriculture » : avenant à la convention avec le GAGT

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver l'avenant annexé à la délibération augmentant de 5 000 € le montant de la convention de partenariat « Mise en place d'une démarche expérimentale Environnement et Agriculture » avec le GAGT ;
- d'autoriser le Président à signer l'avenant à la convention avec le GAGT ;
- de dire que les crédits nécessaires à la réalisation de cet avenant seront inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2020.

5.3 Programme d'actions expérimental « Environnement et agriculture » : demande de subventions au conseil départemental du Gers

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le Conseil communautaire du 25 septembre 2018 a approuvé le lancement d'un programme d'actions expérimental « Environnement et agriculture » en partenariat avec le GAGT. Ce programme vise à déployer les pratiques agricoles alternatives dans le but de développer la biodiversité et l'activité biologique des sols, d'augmenter le stockage carbone des sols et de diminuer le ruissèlement et l'érosion des sols. L'assemblée départementale du 22 février 2019 a approuvé les nouveaux critères d'intervention du département du Gers dans sa politique de l'eau. Le Département apporte ainsi des aides financières pour l'aménagement et la gestion de bassin versant, en vue de réguler les ruissellements et freiner l'érosion des sols, mais aussi de réimplanter des infrastructures végétales sur les versants.

Au regard des actions réalisées dans le cadre du programme expérimental visant la mise en place de pratiques agricoles alternatives sur 300 hectares du bassin versant de l'Hesteil et leur déploiement sur l'ensemble du territoire de la CCGT, et des nouveaux critères d'interventions du Département, la CCGT souhaite solliciter une aide financière au Département selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Coût € HT du programme d'actions expérimental : 30 000 €

Ressources :

- | | |
|--|----------|
| - CCGT (80 %) | 24 000 € |
| - Conseil Départemental du Gers (20 %) | 6 000 € |

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de solliciter au département du Gers les subventions présentées dans le plan de financement prévisionnel.

5.4 Convention de partenariat 2019 - 2022 avec Arbre et Paysage 32 et la fédération départementale des chasseurs du Gers pour l'implantation d'arbres et de haies champêtres

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver l'adhésion de la CCGT auprès de l'association Arbre et Paysage 32 pour un montant de 180 € sur 4 ans ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention, de partenariat 2019 - 2022 avec Arbre et Paysage 32 et la Fédération Départementale des Chasseurs du Gers, jointe en annexe de la délibération, ses avenants et tous les documents résultant de cette décision ;
- d'attribuer la participation financière de 5 000 € par campagne de plantation à Arbre et Paysage 32 ;
- de dire que les crédits nécessaires seront inscrits aux chapitres 011 et 65 du budget principal.

6 SPORT

6.1 Piscine

6.1.1 Adoption du règlement intérieur et du Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours (POSS)

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de valider le règlement intérieur et le Plan d'Organisation des Services de Secours joints en annexe de la délibération,
- d'autoriser le Président à viser les documents règlementaires relatifs à la mise en sécurité des usagers de la piscine.

6.1.2 Plan d'occupation du bassin 2019 (4 périodes) et conventions de mises à disposition du bassin

Le responsable d'équipement établit, après consultation de la commission « Sport » et des élus, et en partenariat avec les services de l'Éducation nationale, les clubs et les partenaires, l'occupation du bassin pour la saison.

L'occupation du bassin de la piscine intercommunale se définit en quatre périodes, en priorisant et optimisant l'utilisation scolaire sur les périodes scolaires :

- occupation du bassin scolaire couvert,
- occupation du bassin scolaire découvert,
- occupation du bassin petites vacances scolaires,
- occupation du bassin été

Ainsi chaque utilisateur voit sa plage d'utilisation déterminée pour la saison et le POSS (plan d'organisation des services de secours) peut être défini par le responsable d'équipement en fonction des plages d'occupation et des périodes.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'acter les quatre périodes d'utilisation en 2019, conformément aux annexes jointes à la délibération,
- de donner délégation au président pour tout acte relatif à ces plans d'occupation, notamment, l'autoriser à la signature des conventions de mise à disposition (scolaire, associative ou autres partenaires locaux pour l'entraînement obligatoire lié à leurs missions de service public (brigade territoriale de l'ISLE-JOURDAIN, Sapeurs-pompiers de l'ISLE-JOURDAIN, Police municipale).

7 TOURISME

7.1 Décision de principe et échéancier de mise en place de l'Établissement Public Industriel et Commercial (EPIC) pour la gestion de la compétence « Tourisme »

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'acter le choix de passage en établissement public industriel et commercial pour la gestion de la compétence « Tourisme »,
- de valider l'échéancier de mise en place dont la décision de la création de l'EPIC le 27 mai 2019,
- d'acter la date souhaitée du 1^{er} juillet 2019,
- d'autoriser le Président à signer tout acte relatif à l'évolution statutaire.

7.2 Convention transitoire Communauté de communes / Association Office de Tourisme Intercommunal (OTI)

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de valider le projet de convention annexé à la délibération et autoriser le versement de la subvention 2019 à l'OTI,
- d'autoriser le Président à signer la convention de transition entre la Communauté de communes et l'association office de tourisme.

8 QUESTIONS DIVERSES

- M. IDRAC fait part à l'assemblée d'un projet d'acte de promesse de constitution de servitude de passage sur des terrains agricoles au lieu-dit « Englandes d'Enrapeau », à l'ISLE-JOURDAIN. Il remercie M. LARROQUE pour avoir facilité les échanges avec M. SANS et souhaite également remercier la famille SANS d'avoir accepté cet arrangement sans lequel le développement de la zone d'activités de Pont Peyrin ne pouvait se prévoir. Une délibération en ce sens sera proposée lors du conseil communautaire du 27/05/2019 et la signature de l'acte authentique prévue au mois de juin 2019 avec pour objectif de réaliser les travaux à l'automne 2019.
- Mme NICOLAS informe l'assemblée que la ville de l'ISLE-JOURDAIN va recruter un service civique, 24 h par semaine pour 8 mois, et invite les conseillers à diffuser et relayer cette information.

Le prochain conseil communautaire aura lieu le lundi 27 mai 2019, à 20 h 30, à FRÉGOUVILLE.

La séance est levée à 21 h 30.

Ce compte-rendu a été affiché le 19/04/2019.

Le Président,



Francis IDRAC